

éditions
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-2-9199663-4-9

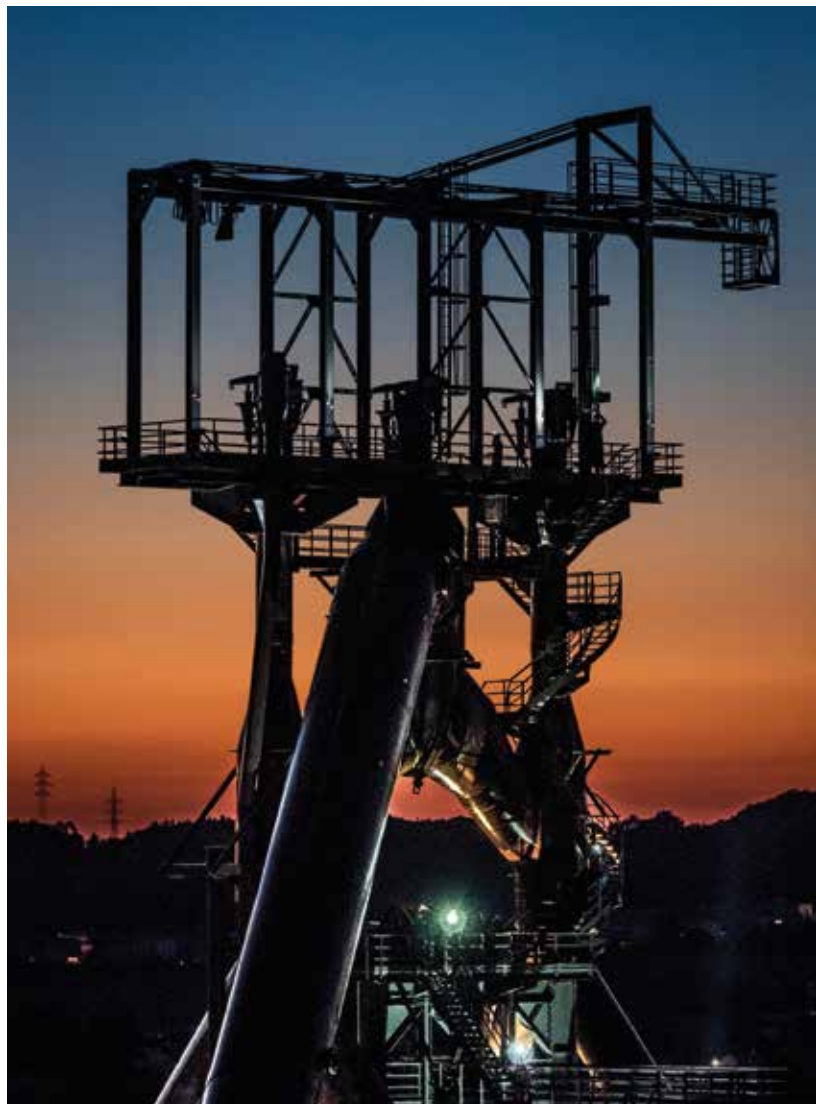
bilan 2022

rapport d'activités 
du Fonds Belval



bilan 2022

rapport d'activités
du Fonds Belval



PREFACE**01 LES MISSIONS DU FONDS BELVAL**

Le service construction
Le service gestion, maintenance et exploitation
Le service événementiel
Le service culture et communication

02 LES PROJETS EN COURS DE CONSTRUCTION ET DE PLANIFICATION

LES ARCHIVES NATIONALES
LE CENTRE SPORTIF
LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE
LES LABORATOIRES INGÉNIEURS
LE BÂTIMENT LABORATOIRES
LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES - LE MEDIACENTRE
LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF
LE BÂTIMENT À FONCTIONS MIXTES, LOGEMENTS ET BUREAUX
L'ÉCOLE EUROPÉENNE AGRÉÉE
LA HALLE DES SOUFFLANTES
LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

03 LES BÂTIMENTS EN GESTION ET EXPLOITATION

ESCH2022, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE
LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF SQUARE MILE 4
LES COMMERCES

04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**05 LA STRUCTURE OPERATIONNELLE****06 LOI DU 8 JUILLET 2021 MODIFIANT LA LOI MODIFIÉE DU 25 JUILLET 2002**

Loi du 8 juillet 2021, nouvelle procédure législative

07 LES COMPTES ANNUELS 2022

Rapport du Réviseur d'entreprises
Bilan au 31 décembre 2022
Comptes de profits et pertes

LE FONDS BELVAL
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél.: + 352 26 840-1
Email: fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu



facebook.com/FondsBelval



instagram.com/FondsBelval

Maquette
Le Fonds Belval

Impression
Novembre 2023

Crédits photos
© Le Fonds Belval

**Félicie WEYCKER**

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

Pour le Luxembourg, et plus particulièrement pour les communes de la région Sud du pays, l'année 2022 a été marquée par Esch2022, Capitale européenne de la Culture. Si la programmation s'est déroulée durant une année à travers l'ancien bassin minier et sidérurgique, Belval a été un lieu privilégié où, en plus d'accueillir le quartier général de l'asbl Esch2022, ont été organisées de nombreuses manifestations dans les anciennes infrastructures industrielles mises à disposition par le Fonds Belval.

Durant l'année culturelle, mais déjà bien avant lors des préparatifs, le Fonds Belval a accompagné les équipes d'Esch2022, leur assurant les conditions optimales pour le bon déroulement des événements présentés à Belval.

Alors qu'en 2021 la pandémie avait contraint le Fonds Belval à ne pas programmer ses grands événements, ceux-ci ont, à nouveau, été organisés en 2022, pour le plus grand plaisir des visiteurs qui n'ont pas manqué de venir nombreux aux nocturnes de printemps et d'automne et surtout à la Fête des Hauts Fourneaux dont le spectacle de danse et de feu, toujours très attendu, avait une signification particulière et fut prolongé par un show son et lumière et de feux d'artifices, soulignant les 20 ans du Fonds Belval.

Au-delà de cette activité événementielle, le Fonds Belval n'a pas oublié sa primordiale mission de maître d'ouvrage du site de Belval pour le compte de l'Etat. La maintenance et l'exploitation d'infrastructures déjà existantes sont des préoccupations de tous les instants qui exigent des savoir-faire et une rigueur qui caractérisent les équipes du Fonds Belval.

Le grand chantier actuellement visible à Belval est celui des Archives nationales. Il a symboliquement débuté le 3 mars 2022, en présence de Monsieur François Bausch, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Madame Sam Tanson, ministre de la Culture. Une fois terminé, ce bâtiment doublera l'actuelle surface de stockage et dotera les Archives nationales d'un bâtiment à la fois optimal pour la conservation des documents et leur consultation par les chercheurs. Le chantier devrait s'achever au printemps 2025 et le bâtiment être mis en service à la fin de cette même année.

De nombreux projets sont également en cours de développement, dont notamment la construction d'un Centre sportif, d'une Ecole européenne agréée, ainsi que de logements. Pour le bon développement de ces projets, le Fonds Belval travaille en étroite collaboration avec les ministères concernés, afin de préparer les projets de loi et les soumissions qui permettront à l'Etat de se doter d'infrastructures en parfaite adéquation avec leurs utilisations respectives, tout en considérant des critères de durabilité qui respectent l'environnement et répondent aux nécessités d'économie d'énergies.

L'économie d'énergie est une préoccupation de tous les instants pour le Fonds Belval. C'est pourquoi, en concertation avec les utilisateurs des bâtiments dont il a en charge la gestion, de nombreux échanges ont eu lieu en 2022 afin d'identifier et d'appliquer les mesures efficaces qui ont débouché sur de réelles économies.

La mobilité est aussi un sujet d'une importance capitale. Un groupe de travail, regroupant toutes les parties prenantes, s'est réuni plusieurs fois en 2022 afin d'adapter le concept de mobilité aux nouvelles données et décisions prises suite aux années de développement de Belval et de ses activités, concept centré sur les transports en commun et la mobilité douce.

Tous ces sujets, et bien d'autres encore, sont développés dans les pages qui suivent. Je ne doute pas de l'intérêt que vous prendrez à les parcourir ; l'ampleur du travail accompli par le Fonds Belval est incontestable. Et c'est donc tout naturellement qu'au nom du Conseil d'administration, mais aussi en mon nom propre, j'adresse mes sincères félicitations à sa direction et à l'ensemble de son personnel.

LE SERVICE CONSTRUCTION

Plan d'implantation des bâtiments



- | | |
|--|--|
| 1. La Rockhal (Centre de musique amplifiée) | 21. Le Bâtiment mixte (logements + bureaux) |
| 2. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) | 22. Les Logements, Porte de France |
| 3. Le Bâtiment Biotech | 23. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie |
| 4. Le Lycée Bel-Val | 24. L'Ecole européenne agréée |
| 5. L'Incubateur d'entreprises | 25. La Halle des Soufflantes |
| 6. Le Bâtiment administratif de l'Etat | 26. La Maison de l'Ingénieur |
| 7. La stabilisation et la mise en valeur des Hauts | 27. Space Campus 1 - Halle ESRIC |
| 8. La Maison du Savoir | 28. Space Campus 2 - Halle ESRIC |
| 9. La Maison des Sciences humaines | 29. Le 2e Bâtiment administratif |
| 10. La Maison de l'Innovation | 30. L'Extension du Bâtiment administratif / Bâtiments culturels Esch2022 |
| 11. La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants | 31. L'Administration |
| 12. La Maison du Livre | 32. Le Skip |
| 13. La Halle d'essais Ingénieurs | 33. La Massenoire |
| 14. Les Laboratoires ailes Nord et Sud | 34. La Möllerei |
| 15. Les Laboratoires Ingénieurs | 35. La Fondation du Haut Fourneau C |
| 16. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II | 36. Le Plancher des Coulées |
| 17. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I | 37. L'Atelier de production |
| 18. Le parking Nord | 38. Les Aménagements extérieurs |
| 19. Les Archives nationales | 39. La Halle des Poches à Fonte et les espaces du Haut Fourneau A |
| 20. Le Centre sportif | 40. Le Bâtiment Adem |
| | 41. Le Bâtiment Biotech II |

Etablissement public créé par la loi du 25 juillet 2002 pour la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, le Fonds Belval assume le rôle de maître d'ouvrage pour la construction des équipements de l'Etat sur la friche industrielle de Belval. Sa mission est de développer des projets, depuis l'établissement du programme de construction jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Ses principales tâches sont l'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité, la mise en place des préalables pour les études, l'organisation de concours d'architectes, la supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets, la gestion financière et la comptabilité.

LA SERVICE GESTION, MAINTENANCE ET EXPLOITATION



Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval dispose d'une nouvelle base légale, qui lui confie aussi la gestion des infrastructures qu'il construit, comprenant aussi bien la maintenance et l'exploitation, que la transformation, l'adaptation selon les besoins, voire la modernisation de ces bâtiments. Près de 250.000 m² de surfaces d'immeubles sont administrées à ce jour par le Fonds Belval.

1'931 demandes d'interventions d'entretien ou de réparation ont été recensées en 2022, engendrant un important travail au quotidien, que ce soit dans leur gestion technique, administrative ou informatique, facilitée grâce aux informations fournies par les maquettes digitales des bâtiments. Toutes les interventions nécessaires ont été programmées et exécutées.

Le BIM (Building Information Modeling)

En vue d'optimiser l'exploitation, l'entretien, la maintenance et les éventuelles transformations du patrimoine immobilier bâti dont il assure la gestion, le Fonds Belval exige des maîtrises d'œuvre la réalisation d'une maquette digitale pour chacun de ses bâtiments, reprenant toutes les données techniques et graphiques des immeubles.

Une maquette digitale BIM est déjà disponible pour la Rockhal, le Bâtiment administratif, le Lycée Belval, la Halle d'essais Ingénieurs, l'Incubateur d'entreprises, le pavillon Skip, la Maison du Savoir, la Maison des Sciences humaines, la Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants ainsi que la Maison de l'Innovation.

Sur base des maquettes de l'avant-projet détaillé, les bâtiments du Centre Sportif et des Archives nationales sont en cours d'analyse.

Le Fonds Belval est également en cours de développement d'un module « BIM » destiné à l'usage des concierges afin d'accroître l'efficacité des diagnostics et actions à mener.

Les économies d'énergie

Suite aux instructions données par le Gouvernement de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, le Fonds Belval et les utilisateurs de la Cité des Sciences ont convenu ensemble et mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire cette consommation sans impacter le confort et la qualité des services offerts sur le site de Belval.

L'ensemble des dispositions suivantes ont été prises afin d'atteindre non seulement des objectifs d'économie d'énergie conséquents dans un patrimoine bâti d'ores et déjà efficient car récent et régulièrement optimisé, mais également de limiter l'impact économique des hausses de prix de l'énergie nécessaire aux différents exploitants.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs ambitieux, en plus des réglages techniques, des mesures concernant l'exploitation ont dû être prévues et ont pu être réalisées en activant les synergies d'occupation existantes entre les différents bâtiments de la Cité des Sciences et leurs utilisateurs, caractéristiques propres au site de Belval.

Mesures générales

Un bon réglage de la courbe de chauffe est primordial pour obtenir une régulation précise et économique, raison pour laquelle les courbes de chauffe de tous les systèmes de chauffage ont été adaptées pour atteindre les températures préconisées par les directives. Dans ce même contexte, le paramétrage des groupes de ventilation a été modifié et l'horaire de fonctionnement réduit de façon à limiter les heures de fonctionnement au strict minimum, sans

entraîner de risque de sécurité ni de dégradation dans les zones traitées.

La Cité des Sciences dispose d'un système de production de froid centralisé qui alimente les bâtiments et le Centre de calculs. Après analyse, il a été décidé de relever la température de départ du réseau froid urbain de 10° à 11°C, puis à 12°C ; les différents utilisateurs ont accepté d'augmenter les températures de consigne dans leurs locaux informatiques à 26°C.

L'illumination des Hauts Fourneaux a été réduite et limitée, tout comme l'éclairage de la zone piétonne, aux heures prévues par la Commune d'Esch-sur-Alzette.

Le parking souterrain de la Maison du Savoir a été fermé les week-ends ; le parking aérien restant disponible.

Mesures spécifiques par typologie de surface

La Maison du Livre (Luxembourg Learning Centre) :
Des optimisations mineures ont été nécessaires, essentiellement au niveau de l'éclairage. La présence des livres nécessitant des écarts de température réduits, ces espaces sont restés disponibles aux étudiants et aux utilisateurs de la Cité des Sciences, notamment durant les périodes où les autres bâtiments étaient fermés ou fonctionnaient en mode réduit.

Les espaces dédiés à l'enseignement :

L'occupation des différentes salles et la régulation du fonctionnement des systèmes d'éclairage, de ventilation et de chauffage ont été optimisées. Pendant la période universitaire inter-semestrielle, soit du 24 décembre au 19 février inclus, les salles d'enseignement de la Maison du Savoir ont été maintenues en mode de chauffage réduit. Après les congés de fin d'année, et selon les besoins uniquement, certaines zones (regroupées le plus possible) requises pour les journées d'études et les examens, ont été remises en fonctionnement normal.

Le Lycée Bel-Val a également procédé à une mise en veille de ses installations pendant les périodes de congés scolaires, les fins de semaine et les jours fériés.

Les surfaces administratives :

L'éclairage des zones de circulation a été réduit tout en conservant les niveaux réglementaires nécessaires pour en garantir la sécurité.

Pendant les week-ends, le chauffage dans les zones administratives des immeubles a été mis en mode réduit à partir du vendredi soir au lieu du samedi après-midi. Les éventuelles manifestations, rencontres et réunions prévues les samedis dans les maisons thématiques ont de ce fait été déplacées à la Maison du Savoir et à la Maison du Livre.

Les surfaces de laboratoires :

Ces dernières nécessitant pour la plupart des conditions stables, peu d'adaptations étaient possibles. Néanmoins, la faisabilité de la réduction de la ventilation des locaux et des équipements nécessitant une ventilation mécanique a été vérifiée et adaptée en conséquence. Afin de permettre la désactivation de la ventilation d'un maximum de zones, les substances et équipements ayant besoin d'une ventilation continue ont été regroupés dans la mesure du possible, en particulier lors des périodes de non-exploitation (la nuit, les jours de fermetures hebdomadaires, lors d'éventuels congés et jours fériés).

Les salles de spectacle :

La direction de la Rockhal a accepté de s'aligner sur les mêmes principes que ceux adoptés par le Fonds Belval et a mis en place des réglages spécifiques à son exploitation.

L'utilisation et les températures de la Maison des Arts et des Etudiants ont également été adaptées au plus près des exigences et réduites au maximum pendant les périodes de non-exploitation.

Les halles d'essai et salles d'exposition :

Les températures de consigne et l'éclairage ont été revus de façon à ne pas porter préjudice aux activités prévues, aux équipements et objets contenus.

Les commerces :

Les différents exploitants ont été invités à rationaliser leur consommation. En particulier pour ceux du secteur de l'HORECA, une utilisation rationnelle des frigos et des chambres froides la nuit, les jours de fermetures hebdomadaires, lors d'éventuelles périodes de congé et les jours fériés chômés représente un potentiel d'épargne conséquent qui peut être réalisé en regroupant au maximum les denrées à conserver et en éteignant les équipements frigorifiques non utilisés.

Concernant les coûts de l'énergie électrique, les contrats dont bénéficient le Fonds Belval ont permis de contenir les prix à un niveau similaire à ceux de 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Les résultats chiffrés en termes de consommation et d'économie d'énergie seront connus au printemps 2023.

Le groupe de travail Mobilité

Un groupe de travail réunissant, entre autres, les Administrations communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, l'Administration des ponts et chaussées, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la société Agora et le Fonds Belval, créé afin d'adapter le concept de mobilité aux nouvelles données et décisions prises suite aux années de développement du site de Belval et de ses activités, a repris ardemment du service au cours de l'année 2022.

Un inventaire de la situation existante a été dressé et des analyses et réflexions sont en cours quant à de nouveaux éléments stratégiques en matière de mobilité concernant les réseaux routiers, cyclables et de transports en commun. L'objectif des études est de réduire de façon significative le trafic motorisé individuel et d'encourager l'utilisation d'autres modes de transport, de créer un nouveau réseau cohérent, tenant compte des interactions entre tram, bus, voitures, cyclistes et piétons sur l'ensemble du site, tout en revalorisant les espaces publics.

De nouveaux éléments tels que l'adaptation du CHNS (couloir à haut niveau de service pour bus), le projet de tram rapide Luxembourg-Belvaux, la nouvelle classification fonctionnelle du réseau routier suivant le Plan national de mobilité 2035, la passerelle cyclable « Vëlodukt » reliant Belval à Esch-sur-Alzette, seront pris en compte dans ces études. Les besoins en termes de stationnement devront également être révisés à la baisse et leurs emplacements répartis par fonction (bureau, logement, étudiants, etc). La volonté commune de ce groupe de travail est d'utiliser davantage les espaces publics pour les transports durables et les espaces verts en réduisant les zones empruntées par les voitures et le stationnement.



LE SERVICE ÉVÉNEMENTIEL

De nombreuses salles et infrastructures, gérées et équipées par le Fonds Belval d'installations à la pointe des nouveautés dans le domaine de la technologie et des multimédias sont disponibles pour tous types de manifestations, aussi bien pour les établissements et institutions publics, que pour des professionnels et organismes privés. Le service événementiel renseigne et accompagne les organisateurs d'événements dans leurs démarches, assure la gestion et la logistique sur le terrain, ainsi que la préparation et le bon déroulement des manifestations.

Parmi les infrastructures disponibles : le Grand Auditorio, les auditorios et les salles de la Maison du Savoir, la salle de conférence et les salles de réunion de la Maison des Sciences humaines, la grande salle de la Maison des Arts et des Etudiants, la salle de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, la salle de conférence située dans la Maison du Livre, la Halle des Poches à Fonte avec son caractère industriel unique et le pavillon Skip.

Plus de 500 événements se sont déroulés à Belval en 2022, dont le Welcome Day et le Graduation Week de l'Université du Luxembourg, la Foire de l'Étudiant organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le TechDay organisé par le Luxembourg Institut of Science and Technology, le BoxGala, la remise de diplômes du Lycée Josy Barthel et du Lycée des Garçons d'Esch-sur-Alzette, ainsi que la grande conférence de InTech – Win-Win/Woop organisée par la Chambre des Métiers et le Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours.

Au niveau des infrastructures mises à disposition, le service événementiel travaille en synergie d'occupation avec les institutions présentes sur site, premiers destinataires et prioritaires pour l'utilisation de certaines d'entre elles. Le service événementiel travaille également en partenariat avec le Luxembourg

Convention Bureau dont le but est de promouvoir le Luxembourg à l'étranger comme destination pour l'organisation d'événements d'affaires.

Les équipes du Fonds Belval ont également accompagné les équipes de Esch2022 tout au long de la planification, l'organisation, le montage et démontage de leurs expositions, concerts et autres organisations, assurant un support logistique indéfectible afin que les événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, tant pour les organisateurs que pour les visiteurs.



LE SERVICE CULTURE ET COMMUNICATION

La majorité des mesures sanitaires en relation avec la pandémie liée au Covid-19 ayant été abrogée et le domaine de la culture n'étant plus soumis à des règles spécifiques, la saison culturelle 2022 du Fonds Belval a pu reprendre normalement ses activités et a connu un nouvel essor avec près de 29.000 visiteurs.

L'événement phare organisé par le Fonds Belval est la Fête des Hauts Fourneaux. Après deux années d'annulation en raison de la crise sanitaire, la Fête des Hauts Fourneaux a pu à nouveau avoir lieu et s'est déroulée les 2 et 3 juillet 2022. Pendant ces deux jours de fête, le patrimoine industriel de Belval devient l'écrin prestigieux de spectacles et d'animations mélangeant culture, arts et sciences où musiques, danses, ateliers, expositions se succèdent pour divertir petits et grands. Pour les 20 ans du Fonds Belval, la soirée du samedi s'est poursuivie cette année avec un show son et lumière assuré par le DJ Michaël Canitrot et des feux d'artifice.

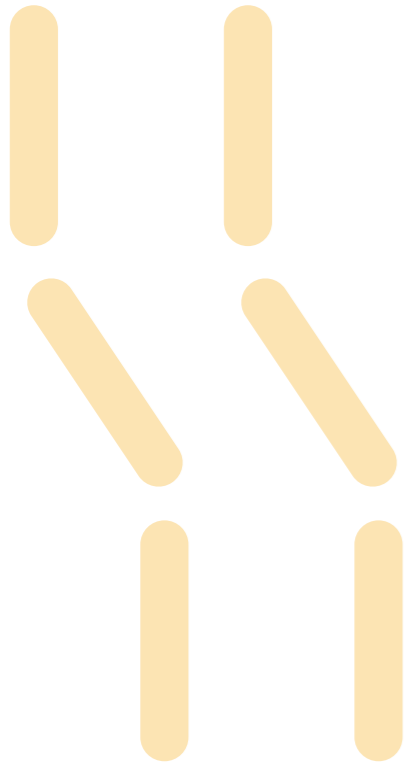
Les deux traditionnelles visites nocturnes du Haut Fourneau ont également été proposées au public, l'une au printemps, l'autre en automne, permettant de découvrir patrimoine industriel et architecture contemporaine dans une ambiance particulière.

Pour l'ambiance de fin d'année, le Fonds Belval a proposé une version revisitée du « Chrëscht Chalet », habituellement installé sous la Halle couverte près du Haut Fourneau. En 2022 a été aménagée la « Belval Christmas Place » sur la Place des Hauts Fourneaux, offrant du 24 novembre au 23 décembre des espaces de dégustation de petite restauration classique hivernale (tartiflette, gromperekichelcher, vin chaud, etc) dans un décor enchanteur à l'esprit de Noël.

Le nouvel espace d'exposition ouvert au sein de la Maison de l'Innovation, qui abrite la grande maquette de la Cité des Sciences et l'exposition retraçant l'his-

toire de Belval, sert également de point de départ des visites guidées et des activités pédagogiques et scolaires comme la chasse au trésor qui permet aux plus jeunes de découvrir Belval de manière plus ludique en partant, munis d'une carte, à la recherche de signes cachés à décoder afin de résoudre une énigme et repartir avec le « trésor ». Le Fonds Belval propose différents circuits de visites guidées du Haut Fourneau A et de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, sous différentes formules, en accès libre ou avec un guide, individuellement ou en groupe, en plusieurs langues. Ces visites guidées permettent aux visiteurs de comprendre à la fois le processus de fabrication de la fonte et de l'acier, le concept de conservation et de restauration du patrimoine industriel et de son intégration au cœur même d'un développement architectural contemporain remarquable et de mesurer l'ampleur du travail accompli à Belval depuis plus de 20 ans.

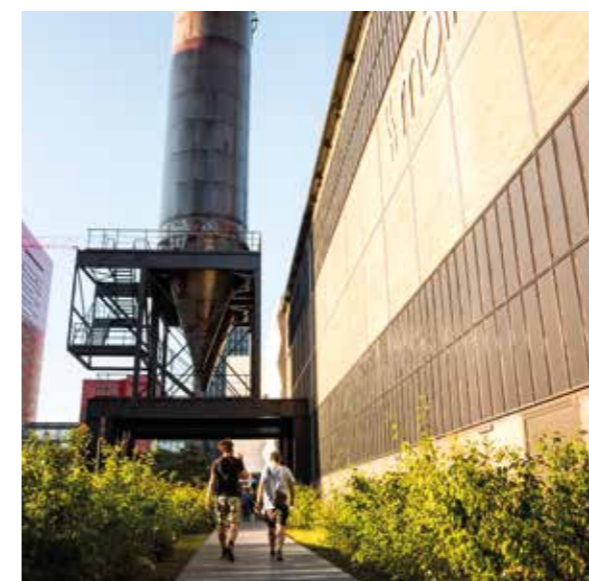
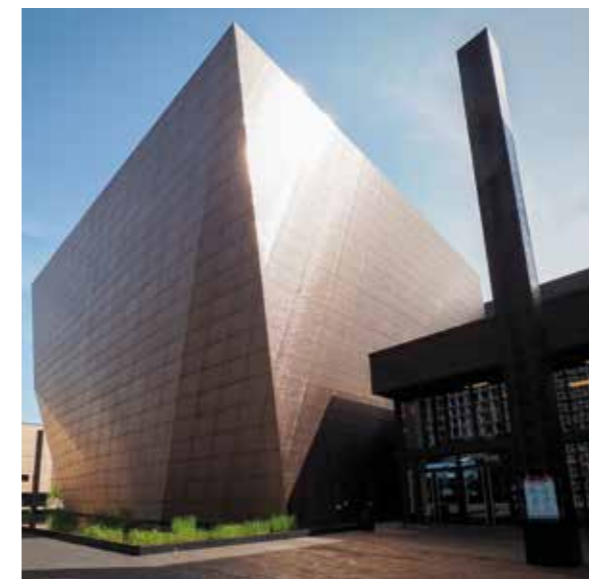
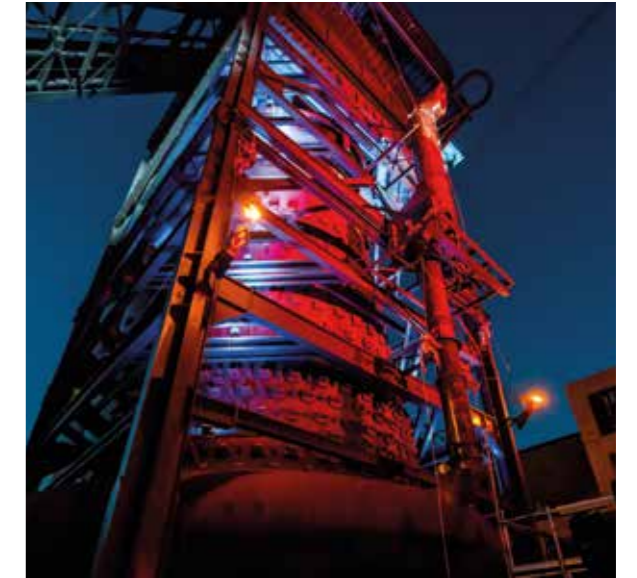




LES PUBLICATIONS DU FONDS BELVAL

Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles. Le Fonds Belval a aussi publié des ouvrages sous forme de livres illustrés.

Le Fonds Belval possède également un site Internet, un compte Facebook ainsi qu'un compte Instagram sur lesquels figurent toutes les indications détaillées relatives aux visites guidées, aux publications, aux événements en cours de préparation.



LES ARCHIVES NATIONALES



Implanté dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité de l'ensemble industriel conservé des Hauts Fourneaux, le bâtiment accueillant les Archives nationales sort de terre. Le premier coup de pelle a été donné le 3 mars 2022, en présence de Monsieur François Bausch, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Madame Sam Tanson, ministre de la Culture.

Cette cérémonie marque le démarrage des travaux de terrassement et de démolition des vestiges industriels en béton encore présents dans les sols. Au total, plus de 15.000 m² de terres ont été terrassées.

Ont suivi les travaux de réalisation des pieux de fon-

dation qui reprendront les charges du nouveau bâtiment, assurant une parfaite stabilité des sols. Ces pieux, au nombre de 128, sont répartis en 6 catégories de diamètres et de profondeurs différents, allant de 680 à 1200 mm de diamètre et de 9 à 21 mètres de profondeur.

Les volumes dégagés par les travaux de terrassement ont permis la réalisation des ouvrages en sous-sol à savoir, côté Ouest un niveau abritant des locaux techniques, des dépôts ainsi qu'un local vélos et sanitaires et, côté Est, en correspondance avec le volume qui abritera les locaux de dépôts, un puits canadien dont le fonctionnement vise à réduire les consommations énergétiques du bâtiment. Ce puits canadien est



bâtiment : ascenseurs, sanitaires, chauffage et électricité.

Les travaux continueront avec la construction des 3 volumes qui composent le bâtiment et se différencient par leurs fonctions et leur architecture : le volume abritant les surfaces de stockage, le volume abritant les surfaces de consultation et administratives et enfin un volume tampon. Les trois volumes reposent, au niveau du rez-de-chaussée, sur un socle qui accorde à cette structure son aspect monolithique permettant de confier une assise uniforme au bâtiment et qui crée la liaison entre les trois volumes. Ce socle contient les espaces d'accueil et d'exposition ainsi que l'ensemble des locaux destinés aux installations techniques du bâtiment.

Les travaux de chantier sont prévus pour une durée totale de 36 mois, soit jusqu'au printemps 2025, et la mise en service du bâtiment pour fin 2025.

constitué d'un réseau de gaines tubulaires de 40 cm de diamètre, connectées sur des collecteurs principaux d'un diamètre de près de 200 cm. Cet ouvrage alimente les centrales de ventilation en air naturel et permet un échange thermique entre l'air extérieur et le sol, dont la température est quasi constante. L'air est ainsi préchauffé l'hiver et refroidi l'été avant son arrivée dans le groupe de ventilation qui portera l'air aux températures voulues pour l'exploitation du bâtiment. L'ensemble de ces ouvrages enterrés a été achevé en décembre 2022.

L'année 2022 a également permis la publication de l'ensemble des soumissions relatives aux ouvrages en construction bois et aux divers lots techniques du

LE CENTRE SPORTIF



Le projet du Centre sportif qui sera construit à Belval est constitué de plusieurs parties fonctionnelles : un ensemble piscine, une infrastructure sportive pédagogique, un ensemble multisport indoor et un parc de sport en plein air qui seront mis à disposition des établissements scolaires des agglomérations avoisinantes et de l'Université du Luxembourg et qui seront, le cas échéant, accessibles aux fédérations sportives agréées, aux associations sportives régionales et locales, aux structures de formation des entraîneurs et au grand public.

Le programme de construction revu en 2019 suite à l'ajout de deux unités supplémentaires dans le hall sportif, d'un bassin supplémentaire dans le centre de natation, ainsi que de locaux annexes a été complété en 2022 par la planification d'un parking pour les be-

soins du Centre sportif, du Lycée Bel-Val, de l'Ecole européenne agréée et du public, ainsi que celle d'un quai pour bus scolaires.

Les études d'avant-projet détaillé ont été finalisées en octobre 2022 et le projet de loi relatif à la construction du complexe sportif a été transmis au ministère de la Mobilité et des Travaux publics en novembre 2022 en vue de son dépôt à la Chambre des Députés.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Moreno Architecture et Associés

Génie civil : ICB / TPF-Engineering

Génie technique : TPF-Engineering / TPF-Luxembourg.

Pilote : PROgroup

Paysagiste : Agence Babylone

LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE



Ce projet développé dans le cadre du concours pour la Maison des Sciences humaines prévoit la réalisation de logements sous forme de quatre tours, de typologies diverses : des logements à caractère social, pour personnes défavorisées, pour familles nombreuses, pour familles monoparentales, pour jeunes, pour personnes âgées autonomes ou encore des logements pour étudiants ou pour chercheurs selon les besoins. Le projet prévoit également des zones commerciales et des surfaces pour fonctions sociales ou collectives.

Le programme initial a été révisé au courant de l'année 2021 par le ministère du Logement, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En avril 2022, il a été retenu par lesdits ministères la construction de 2 tours pour lo-

gements étudiants et 2 tours pour logements abordables. Le projet a été adapté en conséquence et validé par les différents ministères en juin 2022. Les études d'avant-projet sommaire ont pu être relancées en juillet 2022 et finalisées en décembre 2022.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : FABECK architectes / ABCSIS Architecten

Génie civil : BEST Ingénieurs Conseils

Génie technique : BETIC Ingénieurs Conseils / Bureau d'études BOYDENS

LES LABORATOIRES INGÉNIEURS



Ce bâtiment, qui sera implanté au Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux, se compose de deux ailes de laboratoires venant compléter la Halle d'essais Ingénieurs, déjà réalisée.

Les études d'avant-projet sommaire relatives à la construction de la 1^{ère} aile des Laboratoires Ingénieurs ont été finalisées en juin 2021 mais fin 2021, au vu des besoins en surfaces des futurs utilisateurs, la construction d'une 2^{ème} aile a été évoquée.

La décision de construire en une seule phase le bâtiment « Laboratoires Ingénieurs » a été prise en janvier 2022 et le nouveau programme de construction transmis le 30 mai 2022. Les études d'avant-projet sommaire sont en cours d'adaptation afin de tenir compte de la modification du programme de construction.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Jim Clemes Associates

Génie civil : TR-Engineering

Génie technique : Felgen et Associés Engineering

LE BÂTIMENT LABORATOIRES



Suite à la demande du ministère de la Santé, un vaste Centre de vaccination lié à la pandémie de Covid-19 a été installé en février 2021 dans une partie du Bâtiment Laboratoires. Ce Centre de vaccination a fermé ses portes en novembre 2022. Dans les autres parties du Bâtiment, les travaux d'équipement et d'aménagements ont suivi leurs cours. Les travaux relatifs aux phases suivantes seront entamés à partir de septembre 2023.

Maîtrise d'œuvre

Bâtiment Laboratoires

Architecte : Behles & Jochimsen / WW+ (aile sud)

Architecture et Aménagement Bertrand Schmit (aile nord)

Génie civil : Luxconsult

Génie technique : Luxconsult

Centrale de production de froid

Génie technique : Jean Schmit Engineering

LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES - LE MEDIACENTRE



Les espaces du sous-sol de la Maison des Sciences humaines, initialement prévus pour l'aménagement d'une Médiathèque pour l'Université du Luxembourg, ont servi de bibliothèque transitoire jusqu'à ce que la Maison du Livre soit construite. Une fois ces espaces libérés, au vu de l'évolution des exigences et des besoins de l'Université, il a été décidé de réaménager ces espaces en MediaCentre afin de permettre non seulement la consultation de supports autres que des livres mais également et surtout leur production. Ce MediaCentre offrira une large gamme de services liés à tout ce qui touche aux médias ainsi qu'une compréhension globale de l'utilisation des médias à des fins de recherche et d'enseignement.

Au cours de l'année 2022, tous les travaux préliminaires de démolition et d'assainissement des

techniques ont été effectués en fonction du nouvel aménagement, de façon à ce que les travaux de parachèvement et d'aménagement du MediaCentre puissent commencer au printemps 2023.

LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF



Le 12 octobre 2022, le Conseil de Gouvernement a donné son accord pour le réaménagement du Bâtiment administratif à Belval. Le programme est en cours d'établissement et reste à définir en fonction des contraintes techniques et administratives des occupants.

Les premières pistes explorées portent sur l'aménagement de la grande salle du rez-de-chaussée dont la hauteur permet la construction d'une mezzanine, contribuant ainsi à l'installation de bureaux et autres espaces de travail sur deux niveaux. Par ailleurs, en raison de la digitalisation devenue usuelle des archives et documents, notamment des cartes et des plans de l'Administration de la gestion de l'eau, les espaces aux étages, initialement dédiés aux archives, pourraient être libérés et ces espaces transformés en bureaux. Au sous-sol, le parking et les caves seront également réaménagés afin d'accueillir les archives présentes aux étages.

Les études ont été lancées. Les travaux de réaménagement proprement dits s'étendront sur 2 années, à compter de l'automne 2023. Les mises en service, réceptions et décomptes prendront environ 1 année supplémentaire. Les premiers appels d'offres seront lancés dans le courant du 3^{ème} trimestre 2023.

Les Administrations actuellement implantées dans le Bâtiment administratif, l'Administration de la gestion de l'eau, l'Administration de l'environnement et l'établissement public Le Fonds Belval, présentant une évolution croissante des ressources humaines, les surfaces actuellement mises à leurs dispositions ne permettent plus de répondre à leurs besoins.

Le Fonds Belval a lancé des études de faisabilité sur les différentes possibilités qu'offrent le bâtiment et son site, que ce soit à court, moyen et long termes. Ces études sont menées sur deux projets distincts : des réflexions quant au réaménagement et à l'optimisation des surfaces existantes et des hypothèses de rehaussement et/ou d'extension latérale afin de maximiser l'assise et le potentiel du bâtiment.

LE BÂTIMENT À FONCTIONS MIXTES, LOGEMENTS ET BUREAUX



Diverses parcelles sises sur le site de Belval, dont le terrain aux abords du Centre sportif, offrent la possibilité de réalisation de logements. Le projet développé dans le cadre du concours pour le Centre sportif incluait la possibilité de réalisation d'un bâtiment de logements de typologies diverses.

Suite aux demandes du ministère du Logement de réaliser des logements abordables et du ministère des Finances des surfaces de bureaux additionnelles pour les besoins des administrations de l'Etat sur les terrains encore disponibles, le projet initial du concours 'Logements, Centre sportif' de quelque 6'000 m² a été modifié en projet 'Bâtiment à fonctions mixtes' d'environ 33'000 m².

Depuis mars 2022, l'établissement d'un programme de construction et la définition des futurs utilisateurs potentiels par les ministères concernés, ainsi que la préparation d'un appel à candidatures pour un contrat de Maîtrise d'œuvre globale sont en cours.

L'ÉCOLE EUROPÉENNE AGRÉÉE



une étude de faisabilité pour un bâtiment supplémentaire pouvant accueillir 200 élèves de l'enseignement primaire ainsi que le personnel encadrant, et a émis l'hypothèse d'une future extension.

Il a été retenu au mois d'août 2022 de la construction d'une école primaire provisoire, d'une école primaire définitive et d'une école secondaire définitive offrant des structures d'accueil, d'administration et techniques, des salles d'enseignement et salles spéciales, des réfectoires, cafétérias.

Finalement, en décembre 2022, le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse décide de revoir le programme et prévoit désormais des infrastructures pour le cycle complet de l'enseignement secondaire ainsi que la construction de deux centres de compétences, à savoir un centre pour le développement intellectuel (CDI) et un centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA).

Les études d'avant-projet sommaire de l'Ecole européenne agréée débuteront dès la réception du programme définitif de la part du ministère. La construction des deux bâtiments supplémentaires (centres de compétences) feront l'objet d'un nouveau projet.

Maîtrise d'œuvre

Architecte : Beng Architectes Associés

Génie civil : INCA Ingénieurs Conseils

Génie technique : SIT-Lux Ingénieurs techniques

Le programme initial, transmis le 10 septembre 2019 par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, prévoyait la construction d'un bâtiment d'accueil temporaire pour un nouveau Lycée pilote à Belval. Au vu de la forte demande scolaire locale et régionale, ce projet de Lycée pilote a été abandonné l'année suivante au profit de la construction d'une Ecole européenne agréée pouvant accueillir 625 élèves, des enseignants et du personnel administratif. Un nouveau programme de construction a été développé dans ce sens.

En avril 2022, ce nouveau programme a fait l'objet d'une adaptation par le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue d'une structure offrant le cycle complet de l'enseignement secondaire. Au mois de mai, le ministère a demandé

LA HALLE DES SOUFLANTES



Depuis 2000, cet édifice fragile aux dimensions hors normes, datant de 1910 et inscrit à l'inventaire supplémentaire de l'INPA (Institut national pour le patrimoine architectural), est source de nombreuses réflexions et projets de réaffectation en vue de sa conservation. En juin 2021, le Fonds Belval a repris les réflexions sur les possibles scénarios de conservation et transformation de la Halle, dont un privilégiant le maintien de ses structures métalliques ainsi que des trois soufflantes situées dans sa partie Sud-Ouest.

Les études ont été ardemment poursuivies en 2022 afin de développer ce scénario qui permet, d'une part la documentation du gabarit monumental de la Halle des Soufflantes et la conservation des équipements techniques majeurs et, d'autre part, de répondre

aux enjeux urbanistiques exigeant une perméabilité du bâtiment par rapport à son environnement. Ainsi, les aménagements urbains de la Terrasse des Hauts Fourneaux sont prolongés à l'intérieur du gabarit de l'ancienne Halle créant de ce fait une continuité de l'espace public piéton en son sein. Ce scénario offre également une relativement grande flexibilité quant à la possibilité de construire des volumes neufs pouvant abriter les fonctions d'un programme mixte et diversifié, dans le gabarit défini par les structures d'origine de la Halle.

En 2022, le Fonds Belval a élaboré, ensemble avec les représentants de l'IK-CNCI (Centre national de la culture industrielle) et les ministères de la Culture, du Logement, de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de l'Economie, dont la Direction générale du Tourisme, un programme de construction en adéquation avec les fonctions admises par le PAG et dans une continuité avec les besoins pouvant être identifiés pour compléter le programme de la Cité des Sciences sur la Terrasse des Hauts Fourneaux.

A l'issue de cette démarche, le Fonds Belval a souhaité faire évoluer ce premier scénario en approfondissant ses réflexions urbanistiques, particulièrement sur le rôle de la Halle des Soufflantes à l'échelle de Belval et de la Terrasse des Hauts Fourneaux, mais également au-delà, à un niveau territorial plus large. Ces études ont été menées au second semestre 2022 en vue de proposer un scénario plus abouti au premier trimestre 2023.

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS



Le Fonds Belval a procédé au début de l'année 2022 au réaménagement provisoire de l'îlot central de l'avenue des Hauts Fourneaux dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces extérieurs pour Esch2022, Capitale européenne de la Culture. Les énormes pierres disposées sur cet îlot, mises en place pour éviter le stationnement sauvage, ont été enlevées. Au vu du temps imparti pour réaliser ces aménagements et de la présence de structures en béton en sous-sol rendant impossible des plantations en pleine terre, une option avec des plantations d'arbres en pots, servant de pépinière pour les projets futurs, a été développée et mise en œuvre suivant le concept d'aménagement provisoire du bureau Michel Desvigne, rendant l'arrivée sur Belval via l'avenue des Hauts Fourneaux verdoyante et accueillante.

Le concept de la signalétique de la Cité des Sciences a également été complété par l'installation dans la zone piétonne de 8 totems directionnels pour l'orientation des usagers du site. Ces totems s'inscrivent dans le concept plus général de la signalétique à l'usage des piétons couvrant les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem et indiquent les distances à parcourir en temps de marche pour rejoindre le lieu souhaité.

ESCH2022, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE



L'ouverture officielle de l'année culturelle Esch2022, Capitale européenne de la Culture a eu lieu le samedi 26 février 2022, lors de l'événement REMIX Opening, organisé à Esch-sur-Alzette et à Belval. Près de 18.000 personnes ont assisté physiquement à cette ouverture tandis que 14.000 personnes, d'une cinquantaine de pays, l'ont suivie en streaming. Si les discours officiels ont été prononcés à Esch-sur-Alzette en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri et de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria-Teresa, ainsi que du Premier ministre Xavier Bettel aux côtés d'autres représentants du Gouvernement luxembourgeois et de nombreuses personnalités, les animations les plus spectaculaires ont eu lieu à Belval.

Le programme culturel et artistique tel qu'envisagé par Esch2022, Capitale européenne de la Culture pré-

sentait en quatre saisons successives des approches renouvelées de la culture sous le slogan « REMIX Culture » dont le leitmotiv fédérateur était de relier le passé sidérurgique de la région à son avenir post-industriel. La programmation entendait pleinement déployer les potentialités offertes par les nouvelles technologies tout en portant une attention particulière à l'ancrage industriel du projet.

Ce programme culturel et artistique s'est développé sur tout le site de Belval mis à la disposition de l'asbl Esch2022, regroupant plusieurs lieux, bâtiments et éléments du patrimoine industriel sur la Terrasse des Hauts Fourneaux. Ainsi, les infrastructures suivantes ont été aménagées, restaurées ou construites :

La Möllerei



Fonction : « Digital Space », projet de pôle culturel digital principal de Esch2022.

Anciennement destinée au stockage du minerai de fer et du coke, la partie Sud de la Möllerei a été restaurée et aménagée en tant que lieu principal de la programmation culturelle, offrant une surface d'exposition d'environ 375 m² sur plusieurs niveaux. Un point d'information et une billetterie ont été installés au droit de l'entrée principale tout comme des locaux sanitaires et techniques. La pose d'une nouvelle passerelle de plus de 25 m, adaptée aux personnes à mobilité réduite, a permis de créer une liaison entre le Plancher des Coulées du Haut Fourneau A et la Möllerei, offrant ainsi aux visiteurs une vue sur l'ensemble des installations principales participant au fonctionnement du Haut Fourneau.

La remise symbolique des clefs de la Möllerei à Esch2022, Capitale européenne de la Culture, a eu lieu le 9 février 2022, soit après moins de 2 ans de travaux pour rendre cette ancienne halle industrielle apte à accueillir leurs manifestations culturelles et événementielles.

La Massenoire



Fonction : Lieu adaptable à usages multifonctionnels pour des expositions temporaires complémentaires à celles organisées à la Möllerei.

Abritant jadis divers équipements servant à la fabrication de la masse de bouchage du trou de coulée du Haut Fourneau, appelée masse noire, ainsi qu'au séchage des poches à fontes, cette halle a été adaptée aux besoins d'expositions programmées dans le cadre de l'année culturelle. Les travaux ont consisté essentiellement en l'amélioration du confort thermique, une adaptation des installations électriques et audiovisuelles, la mise en place de locaux sanitaires et l'installation d'un équipement de désenfumage. La Massenoire offre ainsi une salle d'exposition d'environ 550 m², ainsi qu'un espace extérieur abrité de quelque 240 m².

La remise symbolique des clefs de la Massenoire à Esch2022, Capitale européenne de la Culture, a également eu lieu le 9 février 2022.

Le Plancher des Coulées



Fonction : Lieu permettant le déroulement de performances de divers types allant du concert à la danse en passant par le théâtre.

Situé à plus de 7 mètres au-dessus du niveau de la ville, le Plancher des Coulées, d'où s'écoulait jadis la fonte en fusion du Haut Fourneau avant d'être recueillie par les wagons à poches, est un lieu emblématique du vestige rénové et un des lieux forts de l'année culturelle.

Il se présente comme un espace extérieur couvert de 35 x 33 m, d'une surface d'environ 1 155 m² et d'une hauteur libre sous toiture de 9,5 m. Equipé en 2022 d'une scène et de gradins amovibles, il offre à présent quelque 220 places assises. Les installations techniques ont été renforcées pour permettre l'installation des équipements audiovisuels requis par les événements programmés et les qualités acoustiques de la halle améliorées par la pose de panneaux acoustiques sur la sous-toiture couvrant le Plancher

des Coulées, dont un soin particulier a été apporté à l'aspect visuel, ceux-ci s'intégrant parfaitement aux ouvrages existants.

Quelques améliorations des moyens d'accès au Haut Fourneau ont également été apportées par la mise en service d'un ascenseur reliant le Plancher des Coulées au Plancher du Gueulard situé au niveau + 40 m, apportant ainsi un certain confort aux visiteurs du Haut Fourneau et garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et par la construction d'un escalier en colimaçon de 4 m de diamètre permettant d'augmenter la jauge du public pouvant être accueilli sur le Plancher des Coulées lors de manifestations culturelles à 500 personnes, en conformité avec les exigences de sécurité.

La Fondation du Haut Fourneau A



Fonction : Espace abritant principalement la Halle des Poches à Fonte qui a servi de point d'information, de billetterie et de salle événementielle et polyvalente.

La Halle des Poches à Fonte, située sous le Plancher des Coulées du Haut Fourneau A, est un lieu polyvalent d'environ 500 m² disposant d'un comptoir d'accueil, de locaux sanitaires et de stockage. Des travaux d'amélioration des moyens d'accès ont été finalisés pour l'année culturelle afin de garantir l'accessibilité à tous sur le circuit de visite du Haut Fourneau A. Ainsi, une plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite a été installée dans la Halle des Poches à Fonte, permettant de rejoindre le nouvel ascenseur du Plancher des Coulées.

Le Skip



Fonction : Lieu de réceptions pouvant être aménagé en salle de conférence et se prêtant également à l'organisation d'ateliers pédagogiques.

Le pavillon Skip offre un espace intérieur d'une surface totale d'environ 400 m² composé d'un espace polyvalent, d'un accueil avec comptoir et kitchenette, d'un bloc technique regroupant les locaux de stockage et sanitaires et d'une mezzanine. Une terrasse extérieure donnant sur l'espace public permet de prolonger l'espace intérieur et offre une vue imprenable sur les Hauts Fourneaux.

La Fondation du Haut Fourneau C



Fonction : Lieu d'interventions artistiques diverses ou d'expositions.

Mis en valeur par un vaste bassin planté qui l'entoure sur trois côtés, ce vestige industriel en béton a été restauré et équipé pour permettre à ce lieu de recevoir des spectacles et expositions en plein air, dans un cadre presque intimiste.

Si les bétons d'origine de la fondation et son espace central de 14 mètres de diamètre ont été rénovés à l'automne 2021, les équipements d'accès comprenant escaliers, garde-corps et plateforme pour personnes à mobilité réduite, ainsi que les nouvelles installations techniques audiovisuelles ont été finalisés au printemps 2022.

L'Atelier de production



Fonction : Lieu de préparation d'installations, d'équipements ou d'objets pour les différents lieux, spectacles et manifestations.

L'Atelier de production, structure préfabriquée d'environ 400 m², est constitué de trois zones distinctes : un bloc technique regroupant les locaux sanitaires, douches et vestiaires, un atelier de production et une zone polyvalente de stockage et de petits travaux. Les travaux de construction ont été achevés au printemps 2022 et le lieu mis à disposition de Esch2022, Capitale européenne de la Culture en mars 2022.

L'espace urbain piéton



Fonction : Grande zone piétonne de la Terrasse des Hauts Fourneaux d'environ 4,2 hectares.

L'espace urbain piéton comporte plusieurs lieux intéressants qui témoignent notamment du passé industriel du site : la Halle couverte, destinée à l'installation d'objets ou de constructions temporaires éphémères, facilement démontables ou déplaçables permettant ainsi également l'organisation de concerts ou autres grands événements, ainsi que l'espace public « Ënert den Héichiewen » permettant l'organisation d'événements et de spectacles en plein air en tous genres.

La Structure administrative



Fonction : Bureaux de l'asbl Esch2022 et lieu pour petites conférences ou expositions temporaires.

Réalisée en 2021, la structure administrative, d'une surface totale d'environ 580 m², est une structure modulaire préfabriquée disposant, au rez-de-chaussée, d'un espace d'accueil et d'une grande salle de réunion donnant sur une cour extérieure. Aux étages se trouvent des bureaux individuels, des bureaux paysagers, des petites salles de réunion et un espace avec kitchenette. Des locaux sanitaires publics et privés ainsi que des locaux techniques et de stockage ont également été prévus.

LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF SQUARE MILE 4



Suite à l'acquisition en 2019 par le ministère des Finances du Bâtiment administratif Square Mile 4 situé Porte de France à Belval, il est demandé au ministère de la Mobilité et des Travaux publics en juin 2022 le transfert au Fonds Belval de la gestion de cet immeuble et des contrats de parkings, et ce à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le Fonds Belval a directement entamé toutes les démarches nécessaires avec les occupants de l'immeuble, l'Administration de l'emploi et l'Administration des chemins de fer, et finalisé les contrats relatifs aux abonnements parkings pour le 31 décembre 2022, de façon à ce que la situation soit fonctionnelle au 1^{er} janvier 2023, tel que demandé.

LES COMMERCES

De par son cadre historique et industriel puissant, la Place des Hauts Fourneaux est un lieu propice à l'installation de cafés et de restaurants, qui bénéficient également de grands espaces pour des terrasses. Le choix des exploitants des commerces se fait de façon rationnelle, afin de créer des offres complémentaires pouvant répondre aux attentes du plus grand nombre en offrant une cuisine variée.

Depuis janvier 2022, la Place des Hauts Fourneaux accueille le Café Saga, venant s'ajouter aux enseignes Cocottes, Dalmat Coffee House et Stolvierk déjà présentes.

Le Café Saga a ouvert ses portes dans l'espace des fondations du Haut Fourneau B dont les importantes volumétries et l'ancienne cuve du Haut Fourneau, visible à l'arrière du comptoir, lui confèrent une atmosphère résolument singulière.

Les anciennes fondations du Haut Fourneau A sont également en cours d'aménagement afin d'accueillir une nouvelle surface de restauration d'environ 465 m², avec un niveau en mezzanine, dans le cadre unique des vestiges industriels conservés du Haut Fourneau A. L'ouverture est prévue au 2^{ème} semestre 2023.

Enfin, des travaux d'aménagement d'un espace cafétéria à la Maison du Livre, d'une surface d'environ 286 m² et 117 m² de terrasse, sont en cours. L'avant projet sommaire a été finalisé en avril et les travaux ont débuté au mois d'octobre 2022 pour une livraison prévue à l'automne 2023.



Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants*:

Madame Félicie Weycker

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la mobilité et des transports

Madame Myriam Bentz

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la mobilité et des transports

Monsieur Luc Dhamen

Directeur de l'Administration des bâtiments publics

Monsieur Léon Diederich

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Diane Dupont

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère du Logement

Monsieur Roland Fox

Directeur de l'Administration des ponts et chaussées

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection générale des finances

Monsieur Ben Hubert

Attaché au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des travaux publics

Monsieur Alex Kies

Directeur de l'Administration des transports publics

Monsieur Gilbert Schmit

Conseiller de Direction 1^{ère} classe au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Monsieur Christian Tock

Attaché au ministère de l'Economie

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Steve Gierenz

Echevin de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'administration.

* En date du 31 décembre 2022



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises pour assurer le développement des projets depuis leur programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception, leur mise en service, puis leur exploitation, leur maintenance et leur entretien.

La Direction

Daniela Di Santo, Architecte, Directeur
Véronique Astranskas, Architecte, Directeur adjoint
Michèle Lamesch, Assistante de direction
Isabelle Bley, Secrétaire de direction

Le Service travaux neufs

Michèle Altmann, Architecte
Lionel Duarte, Technicien
Sandy Fresse, Technicien
Stéphane Frieres, Ingénieur industriel
Pierre Jungers, Ingénieur industriel
Julie Moret, Architecte
Pierre Muller, Ingénieur
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur industriel
Guy Spenner, Ingénieur
Ben Thommes, Technicien
Lucio Wercollier, Architecte

Le Service gestion du patrimoine

Amine Blali, Ingénieur technicien
Thibaud Cailloux, Ingénieur
Frédéric Claudet, Responsable Sécurité
Marco Disteldorf, Technicien
Estelle Gamba, Assistante administrative
Julio Gonçalves, Artisan
David Gremese, Artisan
Fabien Kontz, Ingénieur
Stéphanie Mastrangelo, Assistante administrative
Amel Meftah, Architecte
Nassera Remili, Ingénieur technicien
Christian Veletta, Architecte, Responsable du Service gestion du patrimoine

La Réception

Angela Andresini, Réceptionniste
Marie-Ange Monacelli, Réceptionniste

Le Service juridique / marchés publics

Laurence Ferretti, Chargée d'affaires
Aude Hilger, Chargée d'affaires

Le Service informatique

Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable informatique
Xavier Cavallone, Informaticien
Vincent Locatelli, Informaticien

Le Service financier

Azdine Ainouch, Responsable du Service financier
Pierre Fousse, Gestionnaire financier
Jil Lasch, Assistante comptabilité

La Cellule BIM / CAD

Monica Gortan, Technicienne
Gregory Hilger, Technicien BIM
Angélique Nicolay, Technicienne

Le Service événementiel

Thomas Bautier, Technicien audiovisuel
Charlotte Hentzen, Chargée d'affaires
Kévin Kimmel, Agent technique
Elisabete Nuno, Responsable Service événementiel
Francesco Pastore, Agent technique
Jean-Paul Rolling, Agent technique
Marco Santoro, Technicien audiovisuel
Nadia Santos Silva, Chargée d'affaires
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires
Gauthier Seynaeve, Technicien audiovisuel

Le Service culture et communication

Virginie Carouge, Graphiste
Veronica Lopez, Chargée d'affaires
Charlotte Moulaert, Chargée d'affaires

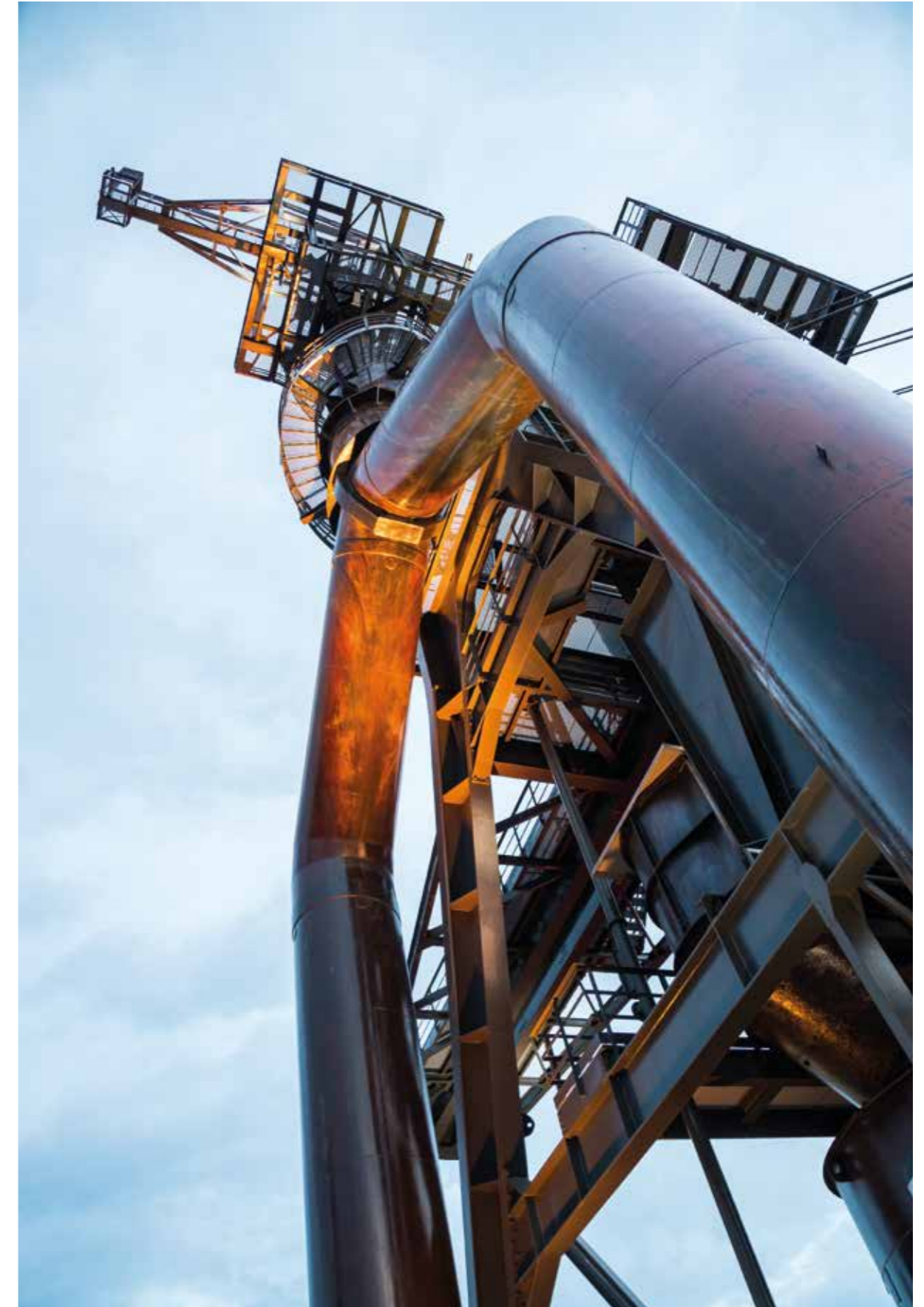
Au 31 décembre 2022

Afin de poursuivre le développement de l'ensemble des bâtiments et équipements de la Cité des Sciences, le Fonds Belval a assuré la continuité de ses missions de maître d'ouvrage tant pour les projets de réalisation que pour les nouveaux projets en phase d'étude, et les projets d'aménagement de l'espace urbain de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, et ce suivant la modification de la législation.

En effet, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Le Fonds Belval applique les mêmes conditions pour la réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'Etat que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc comme nouvelle catégorie de financement à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés.

Les projets autorisés par la Chambre des Députés et le Conseil de Gouvernement en décembre 2021 sont :

- La création d'un Space Campus au Luxembourg, réparti sur deux sites, le site de la Poudrerie de Luxembourg à Kockelscheuer pour les activités liées aux entreprises privées et celui du campus Belval pour les activités liées à la recherche publique.
Sur le site de Belval, au sein de la Cité des Sciences, plusieurs activités seront réunies et en particulier les activités de recherche de l'ESRIC (European Space Resources and Innovation Center) du LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology), en étroite coopération avec la LSA (Luxembourg Space Agency).
Dans une première phase, une halle sera construite pour les besoins de l'ESRIC. Celle-ci sera dédiée à l'installation d'une chambre à vide thermique poussièreuse (Dusty Thermal Vacuum Chamber - DTVC) pouvant simuler les conditions lunaires. Dans une deuxième phase, la construction d'un campus destiné aux activités de recherche spatiale du SnT (Interdisciplinary Center for Security, Reliability and Trust) et aux activités de formation universitaire (Space Master) de l'Université du Luxembourg.
- La construction d'un Bâtiment à fonctions mixtes aux abords du futur nouveau Centre sportif, répondant à la demande de logements et de bureaux pour les besoins des administrations de l'Etat (environ 33'000 m²).
- La construction d'une Ecole européenne agréée offrant le cycle complet de l'enseignement primaire et secondaire.
- La construction d'une Ecole européenne agréée provisoire composée d'une structure provisoire dédiée à l'enseignement primaire, y compris un espace restauration et une structure d'éducation et d'accueil.
- La construction du bâtiment « Laboratoires Ingénieurs ». Face aux besoins en surfaces des futurs utilisateurs, la décision de construire l'entièreté du bâtiment a été prise en janvier 2022, nécessitant l'adaptation des études d'avant-projet sommaire afin de tenir compte de la modification du programme de construction.
- L'extension du Bâtiment administratif pour répondre à la demande des Administrations de l'environnement et de la gestion de l'eau implantées dans l'immeuble, de mettre à leur disposition des espaces supplémentaires en adéquation avec l'augmentation de leurs personnels à long terme, ainsi que d'accueillir éventuellement d'autres administrations.
- Le réaménagement du Bâtiment administratif : en attendant la réalisation de son extension pour répondre à long terme aux besoins en surfaces des Administrations de l'environnement et de la gestion de l'eau implantées dans l'immeuble, il est nécessaire de mettre à leur disposition des espaces supplémentaires répondant à l'augmentation de leurs personnels à moyen terme.



Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, désigné ci-après par «Etablissement».**

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :***

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus ;
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre c), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;***
4. l'aménagement des alentours ;
5. la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.**

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'article 2, point 3. ***

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. ***

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

En outre, les ressources de l'Etablissement proviennent notamment des contributions inscrites au budget de l'Etat. *

L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.**

Le Fonds est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.***

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics, Cabasson, le 25 juillet 2002.
Erna Hennicot-Schoepges Henri
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, et du 21 décembre 2007

** Amendements par la loi du 24 novembre 2015

*** Amendements par la loi du 8 juillet 2021.



Rapport d'audit

Au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de
LE FONDS BELVAL

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LE FONDS BELVAL (l'« Etablissement ») au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Etablissement comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2022 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Etablissement à cesser son exploitation ;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 21 mars 2023



Christiane Schaus

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
BILAN
31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

ACTIF	31.12.22	Notes	31.12.21	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.22	31.12.21
Actif immobilisé				Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles	9 786	2,3	25 938	Capital initial	5	3 500 000	3 500 000
<i>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux</i>	9 786		25 938	Résultats reportés		6 502 989	5 319 433
Immobilisations corporelles	2 681 170		2 822 268	Résultat de l'exercice		-2 249 144	1 183 556
<i>Installations techniques et machines</i>	2 352 264		2 237 465				
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>	32 906		58 803				
Actif circulant				Dettes			
Stocks - projets en cours	4 901 620 338	2,4	6 482 261 870	Dettes envers des établissements de crédit	2,6	3 735 226	2 606 771
Autres créances	3 230 335	2	5 155 307	Dettes sur achats et prestations de services	2,7	8 274 626	11 643 183
<i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>	3 230 335		5 155 307	<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		6 261 973	8 586 281
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	19 339 085		18 062 579	<i>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		2 012 653	3 056 902
				Autres dettes		460 086 983	624 074 019
				Dettes fiscales		163 352	237 541
				Dettes au titre de la sécurité sociale		247 076	134 957
				Autres dettes	8	459 676 555	623 701 521
TOTAL DUBILAN (ACTIF)	513 467 714		671 787 962	TOTAL DUBILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		513 467 714	671 787 962

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Compte de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2022
(exprimé en EUR)

	Notes	31.12.22	31.12.21
Chiffre d'affaires net	9	200'086'697	20'462'848
Variation de stock sur les projets en cours		-157'641'532	26'148'816
Autres produits d'exploitation		2'241'479	1'622'411
Autres charges externes		-36'940'723	-41'307'973
Frais de personnel	10	-5'574'001	-5'227'825
<i>Salaires et traitements</i>		-4'840'748	-4'572'047
<i>Charges sociales</i>		-733'253	-655'778
Corrections de valeur		-144'092	-129'483
<i>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-144'092	-129'483
Autres charges d'exploitation		-4'287'668	-126'488
Autres intérêts et autres produits financiers		4'842	343
Intérêts et autres charges financières		-11'267	-197
Impôts sur le résultat		17'121	-258'896
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-2'249'144	1'183'556

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. Le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'État, sur les terrains appartenant à l'État, sur le site de Belval-Ouest, tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Établissement pour le compte de l'État et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Par la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 :

- Le Fonds Belval est tenu d'introduire un dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1^{er}, lettre c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, à savoir pour les projets supérieurs à 40 millions d'euros.
- Le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études.
Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'État, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Établissement ainsi que du montant total des frais d'études. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.
- Le Fonds Belval est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'État et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le siège de l'Établissement est établi au 1, Avenue du Rock'n Roll, à Esch-sur-Alzette.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.1 Principes généraux

Suivant l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Établissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Établissement.

L'Établissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Établissement sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (SUITE)

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %.

Stocks - projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Établissement.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Conversion des postes en devise

L'Établissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seules les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activité de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Euro	Valeur brute au 01.01.22	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31.12.22	Corrections de valeur cumulées au 01.01.22	Dotations de l'exercice	Corrections de valeur cumulées au 31.12.22	Valeur nette comptable au 01.01.22	Valeur nette comptable au 31.12.22
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
- Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	735'514	-	735'514	709'576	16'152	725'728	25'938	9'786
Total Immobilisations incorporelles	735'514	-	735'514	709'576	16'152	725'728	25'938	9'786
<u>Immobilisations corporelles</u>								
- Constructions	1'101'614	-	1'101'614	1'101'614	-	1'101'614	-	-
- Installations techniques et machines	965'536	109'509	1'075'045	742'071	97'710	839'781	223'465	235'264
- Autres installations, outillage et mobilier	555'804	4'333	560'137	497'000	30'231	527'231	58'803	32'906
Total Immobilisations corporelles	2'622'954	113'842	2'736'796	2'340'685	127'941	2'468'626	282'268	268'170
Total Immobilisations	3'358'468	113'842	3'472'310	3'050'261	144'092	3'194'354	308'206	277'956

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 4 – STOCKS - PROJETS EN COURS

Le montant des projets en cours s'élève à 490'620'338 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 648'261'870 EUR).

Le détail par projet est le suivant :

En EUR	Projets en cours au 31/12/2022	Projets en cours au 31/12/2021	Variation encours 2022/2021	Montants empruntés au 31/12/2022
La Maison du Savoir (2)	-	142'545'901	- 142'545'901	-
La Maison des Sciences humaines	65'373'890	64'320'726	1'053'164	5'301'868
La Maison du Livre (3)	56'623'235	55'648'179	975'056	180
La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants (3)	78'852'687	77'519'345	1'333'342	217
La Maison de l'Innovation (2)	-	37'166'627	- 37'166'627	-
Aménagements urbains	59'593'271	59'005'482	587'789	1'601'398
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	116'858'658	113'451'081	3'407'577	11'754'469
Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences	73'653'752	72'973'978	679'774	3'554'950
Les Archives nationales	11'217'059	3'093'576	8'123'483	9'601'173
Esch 2022 - Capitale européenne de la Culture	26'242'922	19'664'232	6'578'690	-
Sous-total projets en cours	488'415'474	645'389'127	- 156'973'653	31'814'255
Études préliminaires et autres (1)	2'204'864	2'872'743	- 667'879	5'538'006
Total projets en cours	490'620'338	648'261'870	- 157'641'532	37'352'261

- (1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sous la rubrique « Études préliminaires et autres », en attente d'une affectation ultérieure sur des projets votés ou avec une motion.
(2) Les lignes de crédit des projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation ont été remboursées en décembre 2021. Une convention de transfert vers l'État a été signée en novembre 2022 afin de réaliser le transfert comptable de ces projets.
(3) Les lignes de crédit des projets Maison du Livre et Maison du Nombre, des Arts et Etudiants ont été remboursées partiellement en décembre 2022. Il subsiste un petit solde qui sera remboursé en 2023.

En novembre 2022, les projets Maison du Savoir ainsi que Maison de l'Innovation ont fait l'objet d'une convention de reprise vers l'État. Au niveau comptable, les encours de ces deux projets ont été mis à zéro au 31 décembre 2022. Cette opération a généré une charge exceptionnelle de 1'243'459 EUR pour le projet Maison du Savoir et de 1'172'955 EUR pour le projet Maison de l'Innovation.

En décembre 2022, les projets Maison du Nombre, des Arts et Etudiants ainsi que Maison du Livre ont fait l'objet d'un dossier de décompte définitif, mais la reprise de ces projets vers l'État n'aura lieu qu'en 2023.

Les principales variations sur les projets en cours entre 2021 et 2022 concernent les Archives nationales, le projet Esch 2022 – Capitale européenne de la Culture, le projet Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, la Maison du Nombre, des Arts et Etudiants, ainsi que la Maison des Sciences Humaines.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 5 – CAPITAL INITIAL

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Établissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

NOTE 6 – DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'étude. Afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, une convention de crédit garantie par l'État est établie pour chaque projet voté. Cette garantie de l'État est d'une durée de cinquante ans à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'État pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Le Fonds Belval a réalisé au 30 avril 2020 des consolidations partielles des crédits pour 5 projets en cours (Maison du Livre, Maison du Savoir, Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences). Ceci s'est traduit par une diminution du montant des lignes de crédit desdits projets au profit de l'ouverture d'emprunts bancaires auprès de la BCEE. Au 30 juin 2021, la Trésorerie de l'État a décidé de réaliser un remboursement anticipé de ces 5 emprunts bancaires. Ceci s'est traduit par un transfert de dette envers l'État dans les comptes de l'année 2021 pour un montant total de 442'900'000 EUR.

Par ailleurs, les projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation ont fait l'objet en 2021 d'un dossier de décompte définitif. Ainsi la ligne de crédit résiduelle du projet Maison du Savoir (1'302'442 EUR) ainsi que la ligne de crédit du projet Maison de l'Innovation (35'993'672 EUR) ont été remboursées anticipativement par la Trésorerie de l'État au 31 décembre 2021. Ces montants ont également été ajoutés dans le passif du bilan au niveau des dettes vis-à-vis de l'État. En novembre 2022, une convention de transfert vers l'État a été signée pour ces deux projets, ce qui a entraîné l'annulation de la dette envers l'État desdits projets (cf. note 8).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 7 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

NOTE 8 – AUTRES DETTES

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2022 pour 459'676'555 EUR (2021 : 623'701'521 EUR) se décompose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2022	Montant au 31.12.2021
Financement du projet Esch 2022 par l'État Luxembourgeois (1)	32'500'000	26'000'000
Aménagements urbains	57'900'000	57'900'000
Maison des Sciences Humaines	59'500'000	59'500'000
Maison du Savoir	-	141'302'442
Maison de l'Innovation	-	35'993'672
Dette envers l'État Luxembourgeois pour les projets (2)		
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	105'400'000	105'400'000
Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants	78'821'930	75'200'000
Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences	69'200'000	69'200'000
Maison du Livre	56'052'853	53'100'000
Autres dettes (3)	301'772	105'407
Total	459'676'555	623'701'521

(1) FINANCEMENT DU PROJET ESCH 2022 PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2020 relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la Culture 2022 à Belval », l'enveloppe budgétaire autorisée par le législateur pour la réalisation du projet s'élève à 35'330'000 EUR. Cette enveloppe est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la mobilité et des travaux publics. Une première tranche de 9'000'000 EUR a été versée pour l'exercice budgétaire 2020, suivie d'une deuxième tranche de 17'000'000 EUR courant de l'année 2021 et une troisième tranche de 6'500'000 EUR a été versée en 2022. Ces montants sont repris dans les comptes du Fonds Belval en tant que dette envers l'État.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 8 – AUTRES DETTES (SUITE)

(2) **DETTES ENVERS L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS POUR SIX PROJETS EN COURS OU AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉCOMPTE DÉFINITIF**

La Trésorerie de l'État a effectué un remboursement anticipé au 30 juin 2021 de 5 emprunts bancaires correspondant à la consolidation partielle des lignes de crédit des projets Maison du Livre, Maison du Savoir, Maison du Nombre, des Arts et Étudiants, Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud, Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences. De plus, les projets Maison du Nombre, des Arts et Étudiants ainsi que Maison du Livre ont fait l'objet d'un décompte définitif en 2022, ce qui a eu pour conséquence le remboursement des lignes de crédit respectives de ces projets. Ce remboursement comptabilisé en dette envers l'État sera annulé dans les comptes du Fonds Belval lors de la signature de la convention de reprise des bâtiments vers l'État pour ces projets. En 2022, la convention de transfert vers l'État a été signée pour les projets Maison du Savoir et Maison de l'Innovation. Ce document a officialisé le transfert juridique de la propriété des immeubles vers l'État, et les comptes de dette envers l'État ont ainsi été mis à zéro.

(3) **AUTRES DETTES**

Les autres dettes d'un montant de 301'772 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 105'407 EUR) concernent principalement la dette envers l'État pour la vente d'énergie issue des installations photovoltaïques financées par le Fonds Climat et Énergie et qui sont installées sur les immeubles réalisés par le Fonds Belval.

NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Une dotation de fonctionnement de 6'000'000 EUR (2021 : 5'700'000 EUR) a été allouée par l'État luxembourgeois à l'Établissement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. De plus, le chiffre d'affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s'élevant à 14'374'169 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 14'762'848 EUR), ainsi que la reprise par l'État des projets clôturés Maison du Savoir et Maison de l'Innovation pour un montant de 179'712'528 EUR.

NOTE 10 – PERSONNEL

A la date du 31 décembre 2022, l'effectif du Fonds Belval est de 53 personnes (2021 : 52 personnes).

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 11 – IMPÔTS

Par la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval n'est plus redevable des impôts sur le résultat.

Pour l'exercice 2021, un prorata avait été calculé.

Pour l'exercice 2022, les impôts sont en lien avec les exercices antérieurs.

NOTE 12 – RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 126'569 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 124'714 EUR).

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2022 à 607'489'699 EUR (2021 : 777'774'580 EUR). La baisse globale entre 2021 et 2022 d'un montant de 170'284'881 EUR s'explique à la fois par une baisse sur les projets transférés vers l'État : Maison du Savoir (164'294'040 EUR) et Maison de l'Innovation (39'308'972 EUR) et par une hausse du montant des engagements pour le projet Archives nationales (21'747'975 EUR), le projet Esch 2022 Capitale européenne de la Culture (3'814'276 EUR) et les autres projets en cours.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État relatif aux lois votées s'élève à 621'920'000 EUR au 31 décembre 2022 (2021 : 794'820'000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2022 s'élève à 31'814'255 EUR (2021 : 18'763'572 EUR). La hausse entre 2021 et 2022 d'un montant de 13'050'682 EUR est composée d'une variation positive sur les projets en cours et d'une variation négative due au remboursement des lignes de crédit des projets Maison du Livre, Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants (cf. notes 6 et 8).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État est de 17'762'000 EUR (2021 : 17'762'000 EUR). Le montant de 5'538'006 EUR (2021 : 6'839'059 EUR) est utilisé au 31 décembre 2022. La baisse de 1'301'053 EUR entre 2021 et 2022 s'explique par les dépenses réalisées sur les pré-études du nouveau Centre Sportif, des logements Porte de France, des laboratoires ingénieurs, et du nouveau bâtiment des Archives Nationales à Belval.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2022
- suite -

NOTE 14 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au cours des exercices 2006 à 2022, le Fonds Belval a été confronté à des litiges évalués à 5'791'371 EUR (2021 : 8'846'840 EUR) dans le cadre de la réalisation de ses projets.

Le projet Maison du Savoir a fait l'objet d'un décompte définitif en décembre 2021, ce qui ne permettait plus de comptabiliser des dépenses sur ce projet. La Convention de reprise vers l'État pour ce projet a été signée le 30 novembre 2022. Dans le cadre de ce projet, le litige opposant le Fonds Belval à la société Seele a évolué durant l'année 2022, de sorte que le Fonds Belval a dû s'acquitter en octobre 2022 du montant d'une facture retenue de 1'034'378.56 EUR et en novembre 2022 le paiement d'intérêts de retard évalués à 710'282.52 EUR. Etant donné que le projet Maison du Savoir était clôturé et que le transfert vers l'État n'était pas encore réalisé, le paiement de ces montants a été effectué par l'intermédiaire du compte bancaire de la Dotation de l'État qui sert à financer les frais de fonctionnement, et cela a eu un impact négatif sur le résultat comptable de l'année 2022.

Pour les autres litiges en cours, les projets concernés sont soit en cours, soit ils ont fait l'objet d'une Convention de transfert vers l'État. Ainsi, tout versement à réaliser vers une société serait effectué par l'intermédiaire du budget du projet s'il est en cours, soit par le budget de l'État s'il est clôturé.

Également, tout paiement à recevoir serait comptabilisé sur le projet s'il est en cours, soit il serait reversé à l'État si le projet est clôturé.

En fonction des informations à sa disposition, le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'existe pas de risques juridiques pour le Fonds Belval qui pourraient en résulter et estime que la comptabilisation d'une provision n'est pas nécessaire au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2022.

NOTE 15 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.